

AVIS

12 décembre 2019

BUDGET PRIMITIF 2020

Le Rapporteur Général du Budget

M. Jean-Pierre GIROD

Résultat du vote :

Unanimité



Le projet de Budget primitif (BP) 2020 soumis à l'examen du CESER traduit dans les chiffres les choix politiques de la Région pour le mandat 2016-2021, à travers la déclinaison de 6 objectifs stratégiques, qui feront l'objet d'observations spécifiques dans une deuxième partie.

Il intervient dans le cadre de la poursuite de la mise en place des nouvelles compétences régionales issues de la loi NOTRe, d'une part, et de la contribution des Régions à l'effort de redressement des finances publiques nationales, d'autre part. Sur ce dernier point, il est à noter que depuis 2019, cette contribution passe non plus par une réduction annuelle des recettes mais par un objectif affiché de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement.

1. L'EQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le projet de BP de la Région Normandie pour l'année 2020 s'élève – en opérations réelles, hors mouvements neutres de la dette¹ - à **2 135,88 M€** contre 2 005,68 M€ inscrits au BP 2019, soit une augmentation de 6,5 %. Cette augmentation s'explique par la forte hausse des investissements (+15 %), conformément à la stratégie financière définie par l'exécutif régional en début de mandat.

1.1. Les recettes

Les recettes réelles (hors emprunt et hors réaménagement de la dette) prévues par le Conseil régional pour 2020 s'élèvent à **1.888.275.138 €** et portent sur les montants suivants :

- Recettes de fonctionnement : 1.410.462.941 € (-1,3%)
- Recettes d'investissement : 477.812.197 € (+51,5%)

Ces recettes sont en hausse de 144,2 M€ par rapport au BP 2019 (+8,3 %)

Sans entrer dans le détail de toutes les recettes, le projet de BP 2020 prévoit notamment :

- **La fiscalité directe**

Les recettes fiscales directes sont estimées comme suit :

En M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020
CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	390,91	389,88	394,55
Péréquation CVAE ²	15,68	19,04	19,04
IFER - Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	29,52	29,15	29,03
FNGIR - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	81,24	81,24	81,24
Total	517,4	519,36	523,91

Ces différentes inscriptions, en augmentation de 4,5 M€ (soit +6,9%) par rapport au BP 2019, représentent 27,7 % des recettes de la collectivité (contre 29,7% en 2019).

¹ Les mouvements neutres de la dette sont des mouvements financiers du type « crédits long terme renouvelable » qui sont équilibrés en dépenses comme en recettes et permettent d'effectuer des opérations de tirages ou de remboursement en fonction de la trésorerie de la collectivité. Ces mouvements occasionnés par le suivi de la dette et de la trésorerie gonflent artificiellement les budgets.

² Ce mécanisme a pour objectif de faire converger les taux de croissance régionaux des ressources perçues par les Régions et issues de la suppression de la taxe professionnelle vers la moyenne nationale. Il a été appliqué pour la 1^{ère} fois en 2013.

- La fiscalité indirecte

En M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020
TICPE - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	310,21	313,9	298,08
<i>Fraction au titre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004³</i>	260,01	263,1	264,02
<i>Fraction TICPE au titre du financement de la formation professionnelle</i>	22,7	22,7	22,7
<i>Fraction TICPE au titre du financement de l'apprentissage</i>	27,5	28,1	11,36
Ressources régionales pour l'apprentissage	84	89,5	8,8
Ressources régionales pour la formation professionnelle	49,3	50,39	52,39
Cartes grises	106	107,06	107,06
Attribution de compensations ⁴	7,9	7,6	7,6
Total (hors fraction de TVA en substitution DGF)	557,41	568,45	473,93
Fraction de TVA en substitution de la DGF forfaitaire et péréquation	196,48	194,95	207,98
Total	753,89	763,4	681,91

3

Les recettes fiscales indirectes diminuent sensiblement (-10,7%) en raison du transfert de la compétence apprentissage aux branches professionnelles (loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »). En conséquence, la Région perd les recettes⁵ inhérentes à l'exercice de cette compétence.

La fiscalité indirecte représente désormais 36,1 % des recettes de la collectivité (contre 43,8 % en 2019) et est issue pour plus de 43 % de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

Pour rappel, depuis 2018, et en application de l'article 149 de la loi de finances pour 2017, les Régions perçoivent une recette dynamique (une fraction de TVA) en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquation).

³ Dont 37,4 M€ au titre de la part modulable de TICPE et 37 M€ au titre de la TICPE Grenelle

⁴ Cette attribution de compensations provisoires est liée au transfert de la compétence Transports interurbains et scolaires exercée précédemment par les Départements.

⁵ Ces recettes étaient composées de la « Ressource régionale de l'apprentissage » et d'une fraction de TICPE pour compenser les aides versées aux employeurs d'apprentis.

- Dotations et participations

En M€	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Dotations de l'Etat	150,55	137,03	156,44
<i>dont la Dotation Générale de Décentralisation</i>	<i>15,33</i>	<i>16,02</i>	<i>16,02</i>
<i>dont la Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)</i>	<i>70,78</i>	<i>67,04</i>	<i>66,02</i>
<i>dont la Dotation pour transferts de compensations d'exonérations (DCTE)</i>	<i>5,2</i>	<i>4,94</i>	<i>4,1</i>
<i>dont le Fonds de soutien au développement économique</i>	<i>13,94</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>dont le Fonds de Compensation de la TVA</i>	<i>12,74</i>	<i>16,53</i>	<i>19</i>
<i>dont la Dotation Régionale d'Equipement Scolaire</i>	<i>32,5</i>	<i>32,5</i>	<i>32,5</i>
<i>dont le fonds de soutien à l'apprentissage</i>			<i>18,8</i>
Fonds européens	71,9	55,4	60,61
Autres participations	14,4	11,48	12,29
PIC (2019) et PRIC (2020)		6,5	60
Total	236,85	210,41	289,34

Les recettes perçues au titre des dotations et participations augmentent de façon très nette (+79M€, soit une hausse de 37,5 %) en raison du versement du deuxième acompte des recettes du Pacte Régional d'investissement dans les compétences, de l'attribution d'un fonds de soutien à l'apprentissage et d'une hausse des recettes en provenance de l'Union Européenne.

Le CESER note également que la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), devenue une variable d'ajustement du budget de l'Etat, s'établit pour 2020 à 66,02 M€ (-1,2 M€).

4

- Subventions et autres recettes

Le projet de BP prévoit en 2020 le versement d'une **subvention** pour un montant de **319 M€** en investissement et équipement, dont 311 M€ au titre du versement de l'AFITF dans le cadre de la convention tripartite pour l'acquisition du nouveau matériel roulant sur les lignes Paris-Rouen-Le Havre et Paris-Caen-Cherbourg.

Des **recettes autres**, d'un montant global de **74,1 M€**, sont également prévues et concernent les produits du domaine (39,4 M€, dont les recettes de transports pour 37,6 M€), les reprises sur provisions (3,4 M€), les prêts et avances (27,8 M€) et autres (3,5 M€).

Le CESER relève que la part des recettes fiscales diminue et représente désormais un peu moins des 2/3 des recettes⁶ de la collectivité régionale (contre 3/4 en 2019), en raison notamment de la recentralisation de la compétence apprentissage. La part des dotations et participations de l'Etat s'établit quant à elle à 15 %.

⁶ fonctionnement + investissement

1.2. Les dépenses

- **Les Autorisations de Programme (AP)⁷ et Autorisations d'Engagement (AE)⁸**

Le projet de Budget 2020 prévoit l'inscription de :

- 913,1 M€ d'AP (contre 615 M€ l'année précédente, soit + 48,5 %).
- 1 336,7 M€ d'AE (contre 549,5 M€ en 2019, soit + 143,3 %).

Cette forte augmentation des AE résulte principalement, d'une part, de la signature de la convention « trains » (659,7M€), la prise de compétence trains Intercités modifiant le périmètre de la convention TER avec la SNCF et nécessitant une **nouvelle inscription pour 4 ans**, et, d'autre part, du Pacte Régional d'investissement dans les compétences (79M€).

Le montant des AP progresse également sensiblement, en raison de l'acquisition des trains et des investissements liés.

- **Les dépenses inscrites en Crédits de Paiements pour 2020**

Le projet de BP pour 2020 s'établit en dépenses à **2.135.884.197 €**, en hausse de plus de 6,5% par rapport au BP 2019 (+130,2 M€).

La répartition des dépenses se réalise de la manière suivante :

- **1.208,3 M€ en fonctionnement** (contre 1 192,1 M€ en 2019, soit une hausse de 1,4 %).
Déduction faite des intérêts de la dette, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1.198,82 M€**
- **927,6 M€ en investissement** (contre 813,57 M€ en 2019) - hors gestion active de la dette.
Déduction faite du remboursement du capital de la dette, les dépenses d'investissement atteignent **873,62 M€**, soit une augmentation de 14,5 % par rapport au BP 2019.

Le CESER note que l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui ne doivent pas évoluer de plus de 1,2% par an, est atteint car à périmètre constant (sans la perte de la compétence apprentissage, la prise de compétence des trains intercités, le PRIC et l'orientation), les dépenses de fonctionnement progressent de 0,79%.

La forte hausse des dépenses d'investissement résulte principalement du pic des paiements relatifs à la prise de compétence des trains intercités et l'achat de trains OMNEO Premium et Regio 2N. Le CESER relève que les transports deviennent ainsi le premier poste budgétaire de la Région, avec 53% des crédits d'investissement en 2020.

⁷ AP - Autorisations de Programme : Limite supérieure des dépenses (pluriannuelles) pouvant être engagées pour le financement des investissements.

⁸ AE - Autorisations d'Engagement : Montant maximum de dépenses pluriannuelles pouvant être engagées au titre de la section de fonctionnement. Les dépenses de personnel ne sont pas concernées.

Projet d'évolution des dépenses de crédits de paiement (en millions d'euros)

Fonctionnement	2018	2019	2020	Poids dans le budget	Evolution 2020/2019
Services généraux (<i>dont frais de personnel⁹ et fonctionnement propre</i>)	234,34	243,04	243,57	20,2%	+ 0,2%
Dettes et autres opérations financières	10,81	10,44	9,48	0,8%	- 9,2%
Imposition directe (<i>transfert compétence transport</i>)	37,49	37,88	37,88	3,1%	+ 0%
Action économique	60,95	58,75	62,68	5,2%	+ 6,7%
Formation prof ^{elle} et apprentissage	336,09	306,69	291,54	24,1%	- 4,9%
Enseignement (<i>hors frais de PTL</i>)	94,82	92,65	88,7	7,3%	- 4,3%
Aménagement des territoires	8,51	7,11	6,49	0,5%	- 8,7%
Transports	337,85	344,21	374,46	31,0%	+ 8,8%
Culture, sports, loisirs	64,2	66,4	63,45	5,2%	- 4,4%
Santé, action sociale	0,49	0,4	0,47	0,1%	+ 17,5%
Environnement	8,74	8,49	8,32	0,7%	- 2%
Gestion des fonds européens (BN + HN depuis 2018)	13,04	16,05	21,29	1,8%	+ 32,6%
Total Fonctionnement	1.207,4	1.192,1	1.208,33	100%	+ 1,4%

6

Investissement	2018	2019	2020	Poids dans le budget	Evolution 2020/2019
Services généraux (<i>dont frais de personnel¹⁰ et fonctionnement propre</i>)	11,82	9,74	13,85	1,5%	+ 42,2%
Dettes et autres opérations financières	47,18	50,84	53,94	5,8%	+ 6,1%
Action économique	110,55	94,88	93,13	10,0%	- 1,8%
Formation prof ^{elle} et apprentissage	15,27	13,87	6,24	0,7%	- 55,0%
Enseignement	90,92	102,54	146,66	15,8%	+ 43,0%
Aménagement des territoires	32,3	34,72	78,28	8,4%	+ 125,5%
Transports	212,11	448,69	461,5	49,8%	+ 2,8%
Culture, sports, loisirs	14,22	14,22	17,15	1,8%	+ 20,6%
Santé, action sociale	3	2,87	3,3	0,4%	+ 15,0%
Environnement	12,01	9,14	10,76	1,2%	+ 17,7%
Gestion des fonds européens (BN + HN depuis 2018)	28,57	32,05	42,75	4,6%	+ 33,4%
Total Investissement	577,96	813,57	927,56	100%	+14,0%

⁹ dont personnels techniques des lycées

¹⁰ dont personnels techniques des lycées

La comparaison des recettes et des dépenses fait apparaître :

- Un taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes de fonctionnement de 117%
- Un taux de couverture des dépenses d'investissement par les recettes d'investissement de 51%

1.3. L'emprunt

- **L'emprunt d'équilibre**

L'emprunt d'équilibre s'élève à **247,61 M€**, pour rappel il était de 75 M€ en 2019, soit une augmentation de 172,61 M€. Cet emprunt n'est que prévisionnel et son montant sera ajusté lors de la reprise des résultats de l'exercice 2019.

- **La capacité de désendettement**

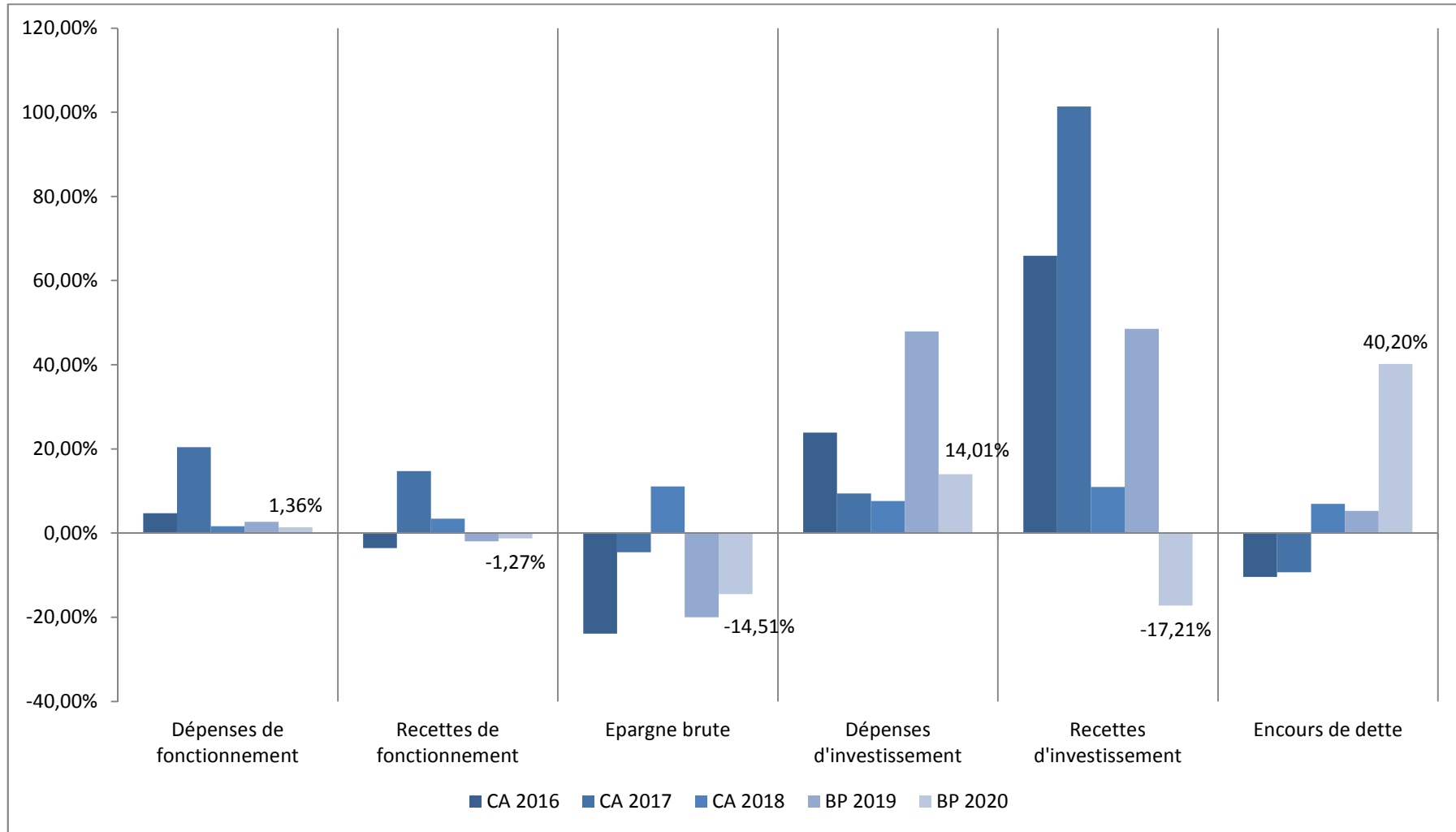
La dette régionale s'établirait au 1^{er} janvier 2020 à 675,44 M€ (contre 481,77 M€ en 2019), en hausse de 40,2 %.

L'épargne brute, qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice, s'élève à 202,14 M€, soit une baisse de -14,5% par rapport au BP 2019. Celle-ci s'explique notamment par la progression des dépenses d'intervention (+2,2%).

La capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, est de **3,34 ans** (contre 2,83 ans en 2019).

1

Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables du Conseil régional de Normandie



2

2. LES OBSERVATIONS DU CESER

2.1. Les observations générales

Ce projet de budget primitif 2020 marque des ruptures avec la recentralisation de la compétence apprentissage, la reprise des trains intercités et le développement des PRIC.

Conformément au projet de loi de finances 2019, la collectivité régionale est contrainte de maintenir la progression de ses dépenses de fonctionnement autour de 1,2 % et de maîtriser son endettement. Cela pose la question du périmètre pris en compte pour ce calcul et de son impact sur l'offre et les services gérés par la Région.

Le CESER note que le projet de BP présenté respecte globalement la cible fixée par l'Etat (1.110,5 M€ hors fonds européens et hors dépenses relatives au PIC/PRIC contre un objectif fixé de 1.122 M€), et observe une hausse de l'endettement prévu pour financer les investissements.

Il souligne avec intérêt l'augmentation des dépenses d'investissement de 14 % et note que cette hausse résulte essentiellement des dépenses liées à l'objectif stratégique 3 « transports ».

Concernant les dépenses, le CESER réitère son souhait de pouvoir disposer d'une matrice des financements croisés, afin d'appréhender plus finement la part de la collectivité régionale dans le financement des projets régionaux.

Compte tenu de l'importance des fonds européens pour la Région Normandie, le CESER souhaiterait également disposer d'un suivi régulier de ces fonds afin d'être en capacité de mesurer l'efficacité de ces politiques.

Enfin, d'un point de vue formel, le CESER renouvelle son souhait que le document budgétaire présenté par programmes comporte les chiffres des BP 2019 et 2020 afin d'avoir de réels points de comparaison.

2.2. Les observations thématiques

Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante

L'Orientation Stratégique « Pour une économie normande dynamique, attractive et innovante » représente 7 % du projet de budget régional.

Le CESER note l'augmentation globale des crédits d'investissement marqués par le poids important des engagements antérieurs, mais variant selon les programmes engagés.

Il constate une augmentation globale des crédits de fonctionnement de 2 M€ de la mission « accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international » mais que cela ne concerne pas tous les programmes de cette mission. En effet, les enveloppes pour les actions concernant les projets de création, de développement et de transmission des entreprises ainsi que les actions pour l'entrepreneuriat sont en diminution de 1,4 M€, pour ces 2 programmes cumulés.

Le CESER salue les résultats obtenus pour soutenir les capacités d'investissement et de développement des entreprises par le renforcement des outils de structuration financière des entreprises : notamment Normandie Participations et les 2 nouveaux fonds : Normandie Horizon

(soutien aux PME et ETI) et Normandie Littoral (renforcement et développement de la filière maritime).

Concernant la politique de la Région envers les filières, le CESER souhaite l'implication de l'ensemble des acteurs concernés. De même il souhaite que le plan triennal conclu avec la Région puisse être adapté si une filière rencontrait un contexte particulier et exceptionnel.

Face à la création de la filière maritime, le CESER pointe les moyens aujourd'hui insuffisants au regard du travail à mener dans une région ayant une façade maritime importante, et comparativement aux autres régions de la côte Atlantique plus dynamiques en la matière. Le CESER a pu constater que dans sa stratégie, la Région avait repris les préconisations de la saisine sur la croissance bleue.

Le CESER soulève la question concernant le désistement de l'Etat dans les pôles de compétitivité alors que ce dernier avait mis en place les critères de sélection pour le dernier appel à projet, et par conséquent de la complexité à mener un travail inter-régional tout en évitant les concurrences dans certains domaines.

Il note avec satisfaction les différentes actions menées à l'international pour le développement des entreprises, et le succès du dispositif VIE et les résultats positifs qu'il amène : parmi l'ensemble des VIE en poste, 87 % d'entre eux sont embauchés au terme de leur mission.

Le dispositif « Coup de Pouce » connaît toujours une progression avec une demande budgétaire supérieure, ce qui s'avère conforme aux bons indicateurs de créations d'entreprises en Normandie, et à la communication faite en ce domaine. Toutefois, et compte tenu de cette avancée, le CESER estime qu'une limitation à terme de l'enveloppe pour cette action devra être minutieusement étudiée.

Le dispositif « je monte ma boîte » voit ses crédits reconduits dans le cadre de la nouvelle convention avec les différentes structures retenues suite au nouveau marché. Toutefois, le CESER évoque la nécessité de renforcer le soutien au développement des petites entreprises à qui on peut donner de l'ambition et les capacités de se développer notamment via des actions collectives.

Le dispositif ARME, qui avait été présenté au CESER, voit ses engagements et ses paiements diminués en raison d'une moindre intervention auprès des entreprises. Ceci grâce à un travail et un accompagnement par la Région le plus en amont possible afin d'anticiper les difficultés des entreprises, ce dont se satisfait le CESER.

Le CESER s'est interrogé sur le fait qu'aucune dotation n'ait été versée par la Région en 2019 en contrepartie d'un Prêt participatif de Bpifrance pour les projets de développement des PME, et souhaite que cela ne soit pas dû à un manque de dossiers présentés.

Il se félicite du soutien à l'économie sociale et solidaire et s'interroge sur le montant dédié à l'accélération du déploiement de la monnaie normande.

De même, il note avec satisfaction que les Autorisations d'Engagement ont augmenté de 50 % afin de permettre le renouvellement de conventions triennales pour soutenir l'agriculture, même s'il constate par ailleurs un petit infléchissement sur les Crédits de Paiement de Fonctionnement dû à de nouvelles modalités de versement des avances définies dans ces nouvelles conventions. La Région entend ainsi poursuivre son appui au monde agricole.

Le budget consacré pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie est reconduit. La Région poursuivra son partenariat avec le Comité Régional du Tourisme (CRT) et avec Normandie Attractivité pour faire de la Normandie une destination touristique d'excellence. Le CESER constate avec satisfaction que grâce à l'organisation d'événements majeurs, des retombées économiques et touristiques se font sentir sur la Normandie.

Le CESER s'étonne de la terminologie « tourisme médical » et pense que l'accent devrait plutôt être mis sur l'accueil des familles et la répartition territoriale des soins.

Sur le plan énergétique et plus particulièrement en matière d'hydrogène, le CESER remarque une consommation des crédits européens en début de programme, ce qui est positif, mais de ce fait ces crédits ne sont plus disponibles pour les projets à venir.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation étant traités dans le budget au sein de plusieurs objectifs et missions (*Objectif 1 mission 3 et objectif 2 mission 4*), le présent avis abordera dans cette seule et unique partie ces thématiques.

Si le CESER ne remet pas en cause l'utilité de structures telles que Normandie Valorisation et Normandie Incubation pour assurer le transfert, la valorisation de la recherche en lien avec l'incubation d'entreprises innovantes, il souhaiterait néanmoins que leur bilan qualitatif soit annexé au présent bilan.

Le partenariat conclu avec l'ANR (Agence nationale pour la Recherche), pour la première fois, afin de bénéficier d'un œil expert en termes d'expertise sur les projets remontés auprès de la Région par les différents acteurs, mériterait un plus long développement dans le budget primitif, notamment en ce qui concerne les clauses de ce partenariat.

Le CESER sera particulièrement attentif au futur PPI, à même de faire des campus universitaires des facteurs de développement et d'attractivité des territoires, notamment au regard des annonces faites en direction du Campus du Madrillet. Les sommes fléchées et annoncées dans la presse, comparées aux sommes qui pourraient être allouées dans le cadre du futur CPER, laissent prévoir de très gros efforts de priorisation. Le CESER propose d'être associé à ces choix en amont de la décision finale.

Il se félicite de la prise en compte de l'enseignement supérieur et de la recherche comme un des facteurs d'attractivité de la Normandie et des différents dispositifs mis en œuvre pour accroître sa visibilité. Les allocations doctorales, qui contribuent à l'attractivité des équipes de recherche et permettent des avancées scientifiques, semblent représenter le même volume qu'en 2019, soit une centaine. Le CESER sera attentif à leur répartition en termes de financement à 100 % ou à 50 %, pour que celle-ci reste sur les mêmes bases qu'en 2019. Comme cela a déjà été évoqué par le CESER, la Région pourrait accentuer sa communication autour des opportunités à recourir à des contrats CIFRE (Convention industrielle de la Formation par la Recherche).

Permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle

8 grandes thématiques structurent l'Objectif Stratégique 2 « Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion Professionnelle » dont :

- le Lycée du Futur ;
- la carte des formations initiales ;
- le Campus Lycée International Innovant de Normandie (CLIIN) ;

- le soutien aux établissements d'enseignement supérieur et l'accompagnement de l'accès à la formation supérieure ;
- le développement des compétences des demandeurs d'emploi afin de contribuer à l'insertion durable dans l'emploi.

Pour l'année 2020, en plus de la poursuite des projets ci-dessus, la Région lancera une nouvelle stratégie de l'alternance en lien avec les opérateurs de compétences (OPCO) ; ainsi que l'agence régionale sur l'orientation et les métiers.

Elle poursuivra le développement du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) et elle ouvrira une nouvelle école d'ingénieurs, Institut Supérieur de l'Electronique et du Numérique (ISEN).

Une part importante des investissements prévus dès la fusion étant réalisée ou en cours, le budget de l'OS 2 présente peu d'évolutions par rapport à celui de 2019. On note cependant une augmentation :

- des AP de près de 2 M€ principalement portée par la mission 2 « réussir la relation orientation-formation-emploi » ;
- des crédits de paiement en investissement de plus de 15 M€.

Les AE et les crédits de paiement en fonctionnement sont en baisse. Les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont en forte augmentation. La montée en charge du PRIC explique cette progression.

Dans le cadre de la **mission 1 « Améliorer les conditions vie et de réussite dans les lycées et bâtir le Lycée du Futur »**, les crédits affectés à la dotation et à l'accompagnement des lycées sont en légère baisse. Il en est de même pour les crédits d'investissement. Pour autant, la Région poursuit son effort d'équipement des lycées notamment pour aménager certains espaces dans un esprit campus et pour améliorer l'accès à Internet. Elle lance également le concours pour la maîtrise d'œuvre du Campus Lycée International et Innovant de Normandie (CLIIN). Le CESER réitère sa demande d'intégration d'équipements sportifs (gymnase, piscine...) dans le projet de Campus Lycée à Bourg Achard considérant que l'ouverture d'un nouvel établissement rendrait encore plus difficile l'accès aux sports pour les jeunes du territoire. Il se félicite des efforts entrepris mais s'interroge à nouveau sur la réalité de l'accès à l'internet au sein des établissements. Il souhaiterait disposer d'un état des lieux précis sur la question.

Au-delà du lancement de l'Agence Régionale sur l'Orientation et les Métiers, dans le cadre de la **mission 2 « Réussir la relation orientation-formation-emploi »**, la Région va lancer et/ou mettre en œuvre deux projets majeurs d'investissement :

- la restructuration de l'IFSI/IFAS de Cherbourg (3,5 M€) ;
- la restructuration et l'extension du CFA de Fauville en Caux (lancement des études de conception).

En ce qui concerne la **mission 5 « Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires »**, en 2020, la Région renforcera son action pour :

- augmenter l'offre de formation régionale ;
- développer l'innovation et l'expérimentation pédagogique par le biais d'appels à projet ;
- favoriser le recours à un accompagnement visant à lever les freins à l'accès à la formation (transport, hébergement, garde d'enfants...);

- adapter et développer les systèmes d'information (AGORA) et ainsi permettre une meilleure lisibilité et traçabilité des actions de formation. Le système d'information s'appuiera notamment sur le Carif-Oref ;
- poursuivre l'accompagnement des élèves et des étudiants en formation sanitaire et sociales ainsi que l'accompagnement des instituts (31 M€ en AE et 7,7 M€ en crédits de fonctionnement).

Les principaux programmes de la mission concernent la qualification des demandeurs d'emploi et les formations sanitaires et sociales :

Qualification des demandeurs d'emploi

Ce programme comprend les dispositifs suivants : « qualif individuel », « qualif collectif », « une formation, un emploi », « formation des détenus » :

- AE/AP : 89 570 000 €
- CPF/CPI : 86 244 300 €. A noter des recettes de fonctionnement de 60 700 000€. Elles sont directement liées au déploiement du (PRIC).

Soutenir les parcours des demandeurs d'emploi

Deux dispositifs principaux sont inclus dans ce programme : la rémunération et la mobilité intra régionale des stagiaires.

Ce programme est doté de 2,3 M€ € en AE et de 64,2 M€ en CPF. Les interventions de la Région dans le cadre de ces deux dispositifs ont été revues à la hausse. Cet effort s'est traduit par une augmentation des rémunérations et des aides à la mobilité pour les demandeurs d'emploi. L'objectif est de lever le maximum de freins à l'accès à la formation. La Région précise qu'elle ne pourra pas prendre en charge la totalité des besoins et rappelle qu'une étude est en cours au niveau national. Celle-ci devra proposer des pistes de travail afin d'aboutir à des solutions qui permettent d'accompagner au mieux le maximum d'individus. Le CESER note avec satisfaction la poursuite de ces efforts. Il tient à rappeler que les fonds complémentaires pour le déploiement du Plan d'investissement sont prélevés par l'Etat sur la contribution de 1% de la masse salariale que les entreprises doivent consacrer à la formation des salariés (le prélèvement est de 0,3 %). Le CESER invite la Région à prendre toutes les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le PRIC. Dans cette perspective, il attire l'attention de l'Etat et de la Région sur le rôle déterminant du lien avec les territoires.

Concernant les formations sanitaires et sociales, dans le cadre du financement de l'offre de formation et le versement de la subvention d'équilibre, le CESER recommande que la Région ajoute à ses indicateurs le coût au contrat. Cela renforcerait l'équité de traitement entre les différents établissements. Le CESER souligne qu'un effort particulier devrait être entrepris pour augmenter le nombre d'infirmières-anesthésistes, métier en forte tension. Il souhaite également que le projet de rapprochement des deux instituts régionaux de formation des travailleurs sociaux, IDS et IRTS, puisse rapidement aboutir, l'inquiétude des salariés étant palpable et la situation de certains devenant préoccupante.

Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie

L'objectif stratégique 3 (transports et mobilités) constitue, depuis l'exercice 2019, le premier poste budgétaire régional (838,34 M€ en 2020, soit 39 % du budget régional). Conformément à l'annonce d'un pic d'investissement au cours de l'exercice 2020, cette hausse est portée essentiellement par les actions menées en faveur des transports : transport ferroviaire en premier lieu, suite à la prise de

compétences des Intercités à partir de 2020 et aux actions de renouvellement du matériel roulant dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement présenté en juin 2019 ; transports interurbains et scolaires en second lieu, à la suite du transfert de compétences intervenu en 2017.

Le budget prévisionnel de l'OS 3 s'établit, pour l'année 2020, en dépenses, à 369,2 M€ pour le fonctionnement et à 463,97M€ pour l'investissement, et, en recettes, à 38,8 M€ pour le fonctionnement et 316,8 M€ pour l'investissement. Parmi les dépenses de fonctionnement, 198 M€ sont consacrés aux transports interurbains et scolaires et 166 M€ aux transports collectifs, dont 160 M€ pour la convention « trains » avec SNCF Mobilités. Parmi les recettes d'investissement, 311 M€ concernent le remboursement par l'AFITF de l'achat des matériels OMNEO Premium (40 trains, pour un montant total de 720 M€), faisant suite aux 179 M€ déjà versés par l'AFITF en 2019, conformément à l'accord conclu avec l'Etat lors du transfert à la Région des lignes Intercités.

Le volume des recettes commerciales devrait augmenter considérablement, avec l'entrée des recettes liées à la reprise des Intercités. Toutefois, devant l'importance prise par le budget consacré aux transports, le CESER, s'il souligne positivement les efforts consentis en faveur de l'amélioration du transport ferroviaire, restera attentif au volume de ces dépenses et à leur impact futur sur l'ensemble des finances régionales, notamment en ce qui concerne les futures dépenses de fonctionnement que ces investissements pourront induire. Ainsi, face au désengagement de l'Etat en matière de transport ferroviaire, le CESER s'interroge sur l'impact de ces investissements sur la situation financière de la collectivité et sa capacité à entretenir les petites lignes et à maintenir voire améliorer le niveau de desserte, dans un contexte déjà marqué par une réduction des services en gare et les menaces qui pèsent sur différentes dessertes.

La Région envisage de s'engager sur une convention d'une durée de 10 ans, sans nécessairement recourir à l'ouverture à la concurrence si le service rendu par l'opérateur est à la hauteur des attentes. Le CESER, ayant déjà exprimé à différentes reprises ses interrogations sur l'ouverture à la concurrence, considère avec intérêt cette perspective d'un nouveau conventionnement avec l'opérateur historique. Il est évident que ce dernier devra se montrer à la hauteur, en termes de qualité de service rendu, d'indemnisation en cas de retard et de régularité du service. Il convient néanmoins de souligner la nécessaire période de « déverminage » (c'est-à-dire de rodage) à laquelle l'opérateur sera confronté, avec la mise en service progressive des nouveaux matériels et les ajustements et réglages qui devront nécessairement être opérés, dont la Région devra tenir compte.

La mise en service des nouveaux matériels (dont le caractère réversible permettra d'éviter des manœuvres qui perturbent la circulation et les départs des trains en gare de Saint-Lazare) et la relocalisation de la maintenance devraient permettre une amélioration du service et de la régularité. Le CESER rappelle cependant que l'amélioration structurelle de la situation du transport ferroviaire, en particulier en ce qui concerne l'accès vers Paris, implique une amélioration des infrastructures. A cet égard, il observe avec satisfaction, au sujet du **projet de LNPN**, le lancement des études préliminaires pour la réalisation d'un « saut-de-mouton » en avant-gare de Saint-Lazare, dont la réalisation est un préalable indispensable avant la mise en œuvre de la section Paris-Mantes de la LNPN. Dans l'attente de la promulgation de la LOM (Loi d'orientation des mobilités, adoptée par l'Assemblée nationale le 19 novembre dernier) et de la programmation financière qui doit l'accompagner, le CESER souhaite ainsi vivement que le décroisement des voies franciliennes et normandes soit acté en 2020. Au-delà des priorités absolues que constituent le « saut de mouton » et la section Paris-Mantes, le projet de nouvelle gare de Rouen rive-gauche est également essentiel afin de permettre une amélioration d'ensemble de l'accessibilité de la Normandie.

Le CESER s'interroge, devant la perspective de construction du Canal Seine Nord, sur le maintien des relations entre les ports normands et Paris, le risque de fragilisation de l'axe Seine, et par voie de conséquence de fragilisation des autres sections du projet de LNPN. A cet égard, le CESER participera activement à la défense et à la promotion de la mise en œuvre de la première phase de la LNPN, à savoir nouvelle ligne Paris-Mantes/nouvelle gare de Rouen à l'horizon 2030, ainsi qu'au développement du transport fluvial – avec l'obligation de la fiabilisation de tous les ouvrages – et ferroviaire de marchandises, enjeu majeur à la fois en termes de réduction de l'empreinte écologique du fret et d'activité économique pour les territoires de l'estuaire de la Seine.

Alors que les travaux de prolongement du RER E vers l'Ouest vont conduire à une augmentation des temps de parcours (de 5 à 10 minutes selon les trains) sur les lignes Paris-Rouen-Le Havre et Paris-Caen-Cherbourg, le CESER estime indispensable que cet allongement du temps de parcours ne soit pas pérenne et que les temps de parcours antérieurs soit rétablis à la suite de ces travaux.

Le CESER a déjà observé positivement certaines avancées que comprend le nouveau Plan Transport 2020, notamment l'augmentation du nombre de trains en circulation sur les principales lignes et l'amplitude horaire plus importante. Cependant, il tient à préciser que ce nouveau plan de transport à dû être amélioré suite aux remontées des usagers, via les associations, notamment concernant des modifications d'horaires ou des suppressions d'arrêts. Il souligne également le besoin d'une meilleure lisibilité dans la nouvelle tarification mise en œuvre.

Enfin, il a déjà eu l'occasion de souligner¹¹ l'intérêt de recourir au transport ferroviaire pour en faire un mode de transport en commun du quotidien, notamment pour faire face à la saturation des axes routiers autour des grandes agglomérations régionales, via la constitution d'un réseau de type RER et la diamétralisation des dessertes périurbaines sur les axes les plus chargés. Ainsi, la démarche visant à construire un schéma national des RER métropolitains lancée en mai dernier par la Ministre des Transports, ayant retenu 22 métropoles parmi lesquelles figure Rouen, constitue une grande opportunité pour obtenir des financements afin de développer cette solution.

Pour un développement équilibré et durable des territoires normands

Le budget de l'OS 4, s'élevant à 108,56 M€ (dont 98 M€ de crédits de paiement d'investissement) pour 2020, connaît une hausse importante (+47,1 M€ par rapport à 2019).

Plus des deux tiers de l'investissement se concentrent en 2020 sur la **mission 1 « Aménager et assurer la compétitivité des territoires »**, en faveur des contrats de territoires et des actions de revitalisation urbaine. Le CESER souligne la dynamique positive des contrats de territoire, ainsi que celle qui concerne les actions de recyclage des friches et de restructuration urbaine menées dans le cadre de la convention entre la Région et l'EPFN, avec plus de 80 M€ de projets engagés sur une convention dont le montant prévisionnel s'élève à 100 M€. Jugeant favorablement ce dispositif et les opérations de réhabilitation des friches et de densification urbaine visant à mobiliser les espaces déjà urbanisés ou artificialisés, et permettant ainsi de limiter la consommation foncière, le CESER considère qu'il s'agit d'une action essentielle, méritant que le fonds alloué à ce programme soit abondé à nouveau si cela s'avère nécessaire.

En matière de rénovation urbaine, le NPNRU (Nouveau programme de renouvellement urbain) a retenu sur le territoire normand 22 quartiers, dont 6 d'intérêt national et 16 d'intérêt régional. Le CESER souligne favorablement le fait que la Région ait choisi de mettre l'accent sur son soutien aux

¹¹ CESER de Normandie, *Améliorer les mobilités du quotidien et favoriser leur soutenabilité*, Rapporteur : M. Patrick MOREL, avril 2019.

opérations de renouvellement dans les quartiers classés comme d'intérêt régional (avec un taux d'intervention à hauteur de 40 % contre 25 % dans les quartiers classés comme d'intérêt national), dans une optique de rééquilibrage visant à permettre à ces quartiers de bénéficier également de programmes de rénovation ambitieux.

Il regrette toutefois que les dispositifs de soutien à la rénovation urbaine n'intègrent pas de critères ou de formes de bonifications liés à la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux (notamment en matière de rénovation énergétique). Plus largement, au sujet du soutien apporté aux territoires, le CESER considère qu'il pourrait utilement y être intégrées des formes d'éco-conditionnalité (en termes de consommation foncière notamment, de façon complémentaire avec l'objectif de la réduction par deux de la consommation promue par le SRADDET). Le chantier visant à passer l'ensemble des politiques régionales au crible du développement durable, annoncé par le Président de Région lors des Rencontres normandes du développement durable (RNDD) en octobre dernier, pourra précisément examiner la possibilité de l'établissement de ce type de critères dans les différents dispositifs régionaux de soutien aux acteurs économiques et aux territoires.

En ce qui concerne la **mission 2 « Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité »**, le CESER salue l'accompagnement à venir de 5 nouveaux territoires, en plus des 9 ayant été sélectionnés en 2018, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Territoires durables 2030 ».

Parmi les priorités annoncées pour 2020, le CESER observera avec intérêt la mise en œuvre des 5 chantiers présentés parmi les priorités de la mission pour l'année 2020, qu'il s'agisse d'une meilleure intégration du développement durable dans les politiques régionales ; de l'éducation au développement durable et de l'entrée officielle en activité du GIP porteur de l'ANBDD (Agence normande de la biodiversité et du développement durable) ; de la gestion intégrée du littoral ou encore de la volonté de faire de la haie un marqueur de la biodiversité normande – haie dont on peut ajouter qu'elle constitue également un marqueur paysager fort de la Normandie. La diminution des CP fonctionnement consacrés à l'environnement questionne cependant sur la capacité des structures environnementales à pouvoir agir faute de moyens suffisants.

Enfin, ayant engagé une étude sur le changement climatique et la prise en compte des enjeux qui s'y attachent dans les politiques régionales et locales, le CESER observe très positivement la mise en place du GIEC normand dont le lancement doit intervenir le 17 décembre prochain.

En **matière d'accès à la santé**, eu égard aux très grandes difficultés que rencontrent les établissements hospitaliers publics pour attirer les médecins mais aussi et surtout pour les maintenir en poste, le CESER suggère à la Région la constitution d'un groupe de travail sur l'attractivité médicale (auquel il souhaiterait être associé). Il est par ailleurs essentiel de garder un potentiel de jeunes médecins chercheurs au sein des deux centres hospitaliers universitaires de la région.

A un moment clé de l'actualité où se dessine le Plan Hôpital du gouvernement, le CESER verrait donc un grand intérêt à ce que soient menées des réflexions au niveau régional, en complémentarité avec l'étude prospective prévue sur les pôles de santé libérale et ambulatoire (PSLA) qui concernent notamment des généralistes de premier recours.

Bien que les compétences de la Région soient quasiment circonscrites au secteur sanitaire et social en matière de santé, il semble en effet que la collectivité ait un rôle à jouer en faveur de l'attractivité des professionnels de santé, par sa compétence en aménagement du territoire.

Par ailleurs, s'agissant des aides octroyées par la Région en faveur de la promotion de la santé et de la prévention – éléments essentiels à une politique de santé responsable et efficace – le CESER regrette l'absence de fléchage, dans le Budget primitif, des crédits qui y sont dédiés.

Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie

En ce qui concerne la **mission 2 « Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand »**, le CESER tient à pointer la part très élevée – à hauteur de 37 % – consacrée à l'opéra de Rouen Normandie au sein de son important programme de soutien à la création, à la recherche et à la circulation des œuvres (P 163). Cette contribution statutaire allouée à l'EPCC constitue près de 15 % du budget global de la Région au titre de la culture et du patrimoine. Cette proportion significative pose inévitablement question au sein d'une politique qui se veut par ailleurs volontariste en matière d'équité territoriale et de défense des droits culturels.

Le CESER se félicite, dans le cadre de la **mission 4 « Renforcer l'attractivité et l'ouverture européenne et internationale de la Normandie »**, de la poursuite du Forum Normandie pour la paix et de son élargissement à un programme annuel en vue d'en faire une manifestation grand public incontournable en matière de prévention des conflits et l'inscrivant dans d'autres champs que celui du tourisme mémoriel. Néanmoins, outre le bilan fourni dans le budget primitif, le CESER souhaiterait bénéficier d'une évaluation qualitative de cette manifestation.

L'appel au mécénat ne peut qu'être salué d'autant que ce dernier pourrait permettre de freiner l'évolution croissante du budget alloué à cette manifestation soit 1.5 million en 2020 contre 1.3 million en 2019.

En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considérations les observations formulées dans son présent avis.

Liste des sigles

AFITF	Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France
ARE	Allocation de Retour à l'Emploi
BP	Budget Primitif
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelles
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DM	Décision Modificative
DRES	Dotation Régionale d'Équipement Scolaires
ENT	Environnement Numérique de Travail
EPLÉ	Etablissements Publics Locaux d'Enseignement
IDS	Institut de Développement Social
IFER	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FNGIR	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PIA	Programme Investissements d'Avenir
PIC	Plan d'investissement compétences
PRIC	Pacte régional d'investissement dans les compétences
ROB	Rapport d'Orientations Budgétaires
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SEINE	Système d'Enquêtes pour l'INsertion dans l'Emploi
SPRO	Service Public Régional de l'Orientation
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire
THD	Très Haut Débit
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Philippe ENXERIAN

Au titre de Normandy French Tech

Je voudrais revenir sur la liaison ferroviaire Paris-Rouen. Au vu des discussions avec la SNCF, je suis assez inquiet concernant les engagements de long terme pour améliorer cette liaison.

J'ai le sentiment que des initiatives, comme l'étude sur le saut-de-mouton, sont engagées pour faire attendre et traîner. Ce n'est pas une certitude et je parle au conditionnel, mais je partage cette inquiétude avec vous tous.

J'ai lu récemment un document sur les projets de la SNCF de 1990 à 2015.

À l'époque, elle avait prévu une liaison TGV Paris-Rouen jusqu'au Havre. Le temps passe et nous n'avons toujours pas de liaison rapide. La liaison se dégrade de plus en plus ; je fais partie des utilisateurs actifs de cette ligne. Des investissements sont réalisés par la Région. Ce n'est pas tant la Région qui est en cause, mais je pense que c'est un problème de fond si nous ne voulons pas tuer notre région.

Ce problème est récurrent, nous en parlons depuis très longtemps et rien ne se passe.

Déclaration de M. Patrick MOREL

Au titre de la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports de Normandie

Je voulais intervenir, en complément de la présentation du budget 2020, sur un sujet relatif au transport ferroviaire qui me paraît extrêmement important et qui a été esquissé. Il s'agit de la future convention qui va lier la Région à la SNCF et qui va concerner l'ensemble du fonctionnement du système ferroviaire pour les dix prochaines années. J'ai appris que cette convention serait présentée à la session du 16 décembre. Elle engage la Région sur une longue période ; nous n'avons jamais eu une convention aussi longue jusqu'à maintenant. L'enjeu financier est de 1,6 milliard d'euros, ce qui est très conséquent. La Région intègre, dans le budget 2020, une AE de 650 millions qui représente les quatre premières années.

Je suis surpris que le CESER n'ait pas été saisi d'un avis sur cette convention qui est fondamentale et qui engage très fortement la Région sur les dix prochaines années. Elle comprend une clause d'ouverture éventuelle à la concurrence au bout de quatre ans, si les objectifs n'étaient pas atteints, ce qui est important. Elle définit l'ensemble des règles de tarification, de distribution, d'ouverture des gares, de fonctionnement et des horaires des trains. Vu l'enjeu que représente cette convention, je pense que le CESER aurait dû être saisi d'un avis, comme nous l'avons été sur d'autres conventions beaucoup moins importantes, comme les achats de matériels. Cette convention touche au cœur du fonctionnement du système ferroviaire et des relations entre la Région et la SNCF.

Déclaration de M. Jean-Paul CHOULANT

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Après un plan 500.000, qui a eu le mérite d'amorcer un effort financier important pour faire monter en compétences les personnes en recherche d'emploi, un plan d'investissement dans les compétences précédé d'un plan d'amorçage, sa déclinaison le PRIC, Pacte régional d'investissement dans les compétences semble devoir entrer réellement dans sa phase opérationnelle.

La CFDT se félicite que sa préoccupation de travailler sur l'accompagnement en amont de l'accès en formation soit prise en compte sur certains aspects.

Nous apprécions les aides apportées au niveau de la mobilité, pour les financements de formation pour les personnes en contrats d'insertion ou en contrat aidés en PEC, les salariés des Entreprises en besoin de main d'œuvre des territoires Zéro chômeur de longue durée.

Nous apprécions également la prise en charge des évaluations CléA pour les demandeurs d'emploi alors que la mise en œuvre de la loi « Pour la liberté de choisir professionnel » a créé beaucoup d'incertitudes sur le financement de cette certification interprofessionnelle.

L'année 2020 devrait voir l'amplification de l'offre régionale de formation.

Au-delà de la volonté affichée dans le budget primitif, la CFDT souhaite que ce volontarisme affiché se concrétise réellement avec de vrais parcours pour les plus éloignés de l'emploi, leur permettant de se remobiliser, d'avoir des perspectives pour un retour dans l'emploi pérenne et de qualité.

La CFDT constate, qu'alors que l'on arrive à la 3ème année du déploiement de ce plan d'investissement dans les compétences financé à hauteur de 15 milliards d'euros au niveau national sur la collecte de la formation professionnelle, l'engagement concret n'est pas à la hauteur des sommes dégagées.

Bien sûr, la région n'est pas la seule responsable des difficultés d'accès aux formations proposées.

La CFDT exprime sa crainte de voir les moyens financiers dans le cadre du PIC sous utilisés et retourner vers le budget de l'état alors que ce financement se fait sur la collecte des salariés et des entreprises au dépend du financement de la formation des salariés (CPF PTP).

Déclaration de M. Philippe LEGRAIN

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Je voudrais intervenir sur un aspect complémentaire qui n'a pas pu être intégrée à l'avis budgétaire, à savoir sur l'évolution des effectifs de la Région Normandie.

La Région emploie aujourd'hui 4 371 personnes dont la majorité (3 079) travaille dans les lycées et donc les autres 1 292 sont dans les sièges de Caen et Rouen.

Depuis la fusion des 2 régions en 2016 comment ces chiffres ont-ils évolués ? Les effectifs ont progressé de 200 personnes, notamment en 2017 avec l'intégration des personnels du transport scolaire, compensée pour partie par une baisse d'une centaine de personnes employées dans les lycées.

Donc une grande stabilité : C'était un peu prévisible : on n'a pas fait la fusion des régions pour diminuer les personnels !

Cependant, les fusions d'entreprises ou d'administrations sont des périodes très délicates pour les personnes qui doit être abordée avec beaucoup de tact et ne doit pas durer!

Une période où les Risques Psycho-sociaux sont au maximum.

En ce sens le budget 2020 qui prévoit une baisse de 2% des dépenses de personnel nous inquiète un peu.

La CFDT approuvera l'avis budgétaire.

Déclaration de M. Jean-Luc MICHEL

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Depuis quelques mois, la CFDT a le curieux sentiment qu'une partie des partenaires sociaux sont à l'index : les syndicats ! Trop bavards pour certains et trop silencieux pour d'autres. Je vous invite à relire la chronique de Normandie.

Le Président de la République ne les consulte pas pour mener des réformes structurelles. Il estime que c'est une perte de temps. Parfois il se ravise et veut recevoir tout le monde. Comme quoi un président en marche doit savoir revenir sur ses pas !

En région, les dirigeants politiques tiennent parfois la même ligne : « moins je les vois, mieux je me porte » ! Deux exemples récents viennent confirmer mon sentiment, que je sais partager :

1. L'exclusion du conseil d'administration de l'Agence Régionale sur l'Orientation et les Métiers. La Région a exclu les représentants des salariés (et d'autres acteurs majeurs d'ailleurs) au prétexte qu'ils n'avaient pas leur mot à dire n'étant pas financeurs. Drôle de lecture d'un système de formation professionnelle, d'emploi et plus largement de sécurité sociale qui repose sur le paritarisme. Celui-ci étant un partenariat pour construire l'intérêt général et la protection de tous ! Sortir les syndicats de l'orientation professionnelle, c'est comme retirer une pédale à un vélo...ça peut avancer ! Sortir les syndicats de l'orientation, c'est comme retirer à chacun le droit de choisir son orientation professionnelle. Quel paradoxe, un an après l'adoption de la loi ! Les salariés sont des acteurs économiques au même titre que les employeurs. Ils n'ont certes pas les mêmes missions, les mêmes responsabilités mais ils contribuent avec la même détermination au développement de notre territoire. Les retirer du jeu, c'est nier la capacité des salariés à réfléchir à leur avenir et à celui de leur proche. Chère Assemblée, la CFDT ne s'y résous pas !
2. En commission 4, la CFDT demande auprès de la VP Développement Economique de la Région d'inclure les syndicats dans la gouvernance de l'ADN, la réponse est venue, à notre grande surprise, d'un collègue du CESER : « Ce n'est pas votre place, le collège 1 s'y oppose » ! Circulez, y a rien à voir ! D'une part, faudra-t-il que l'on vote pour valider ces propos ? Si c'est le cas, le CESER est en danger. La CFDT veut croire qu'il s'agissait d'une maladresse mais le contexte nous pousse à penser l'inverse. D'autre part, c'est faire preuve de légèreté, c'est s'exposer à terme à des retours de flammes importants : méfiance à l'égard des patrons et de l'entreprise, méfiance également à l'égard des biens produits et plus grave fragilisation de la cohésion sociale. Notre rôle en tant que partenaires sociaux est de considérer l'entreprise comme un lieu de mise en commun des forces d'innovation, de création de richesse et de développement du territoire. On ne crée rien sans partenaires. On ne résous rien sans dialogue structuré et permanent ! L'Allemagne, la Norvège en sont des exemples probants. Enlever les syndicats du jeu, c'est rompre le pacte social qui a présidé ces dernières décennies et permis le développement de l'après-guerre. Le rompre, c'est s'engager sur une autre voie... Est-ce votre volonté ? Soit ! alors parlons-en ! définissons ensemble d'autres règles mais ne vous engagez pas dans un bouleversement solitaire, inutile, contre-productif et voué à l'échec et qui nous jettera dans les bras des extrêmes !

Depuis sa création, la CFDT démontre qu'elle souhaite que les réformes soient pour l'intérêt de tous et donc qu'elles soient comprises par tous. Une seule méthode le permet : le dialogue permanent, structuré pour que les points de vue des uns et des autres soient exprimés et entendus. Si le CESER

devient une instance qui cautionne ce que la CFDT perçoit, alors nous avons du souci à nous faire, nous ne servirions à rien.

La CFDT souhaite que le CESER réaffirme haut et fort, que notre intérêt commun émergera du dialogue, de l'intelligence collective. Alors, on a une chance d'éviter, ce que la Chronique de Normandie indique, de « mouliner à vide ».

Déclaration de M. Hubert BANNER

Au titre de la CFTC de Normandie

Je tiens à attirer votre attention sur la situation des instituts de formation des travailleurs sociaux de Normandie et notamment de l'IDS. J'ai appris que la Région avait suspendu les crédits de la recherche, à hauteur de plus de 100 000 €. Je souhaiterais que la Région remette ces crédits en paiement le plus rapidement possible car la recherche est un élément important pour l'avenir des instituts de formation des travailleurs sociaux de Normandie.

En ce qui concerne la gouvernance, nous affirmons que le paritarisme est une solution pour mener la France au succès.

Déclaration de M. Jean DUFROY

Au titre de la CFE CGC

Suite aux différentes interventions qui viennent d'être faites, je souhaiterais apporter une réflexion à votre connaissance. La CFE-CGC trouve regrettable que l'ensemble des syndicats ne se retrouvent pas au Bureau et que certains ne puissent pas y siéger pour différentes raisons. C'est le cas pour la première fois au cours de cette mandature.

Déclaration de M. Paul VITART

Par accord entre la Fédération des conseils de parents d'élèves de Normandie ; entre la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public de l'académie de Caen et la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public de l'académie de Rouen ; entre l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre de l'académie de Caen et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre de l'académie de Rouen

Nous constatons l'importance du budget transports pour la Région. Je prendrai l'exemple de la gare de Caen et de la gare d'Argentan, dans l'Orne. L'automate de la gare de Caen permet d'aller partout en France ; l'automate de la gare d'Argentan, qui est crucial puisqu'il y a de moins en moins de guichets, ne permet que de prendre des lignes TER. Lorsque la Région négociera avec la SNCF de nouveaux automates, est-ce qu'elle pourra veiller à ce que les automates, dans l'ensemble des gares, permettent de se déplacer partout ? Merci.

Déclaration de M. Michel PONS

Par accord entre le Comité de Coordination des associations de personnes en situation de handicap de Normandie ; entre les délégations de l'association des paralysés de France du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ; l'Union nationale des associations des parents et enfants inadaptés de Normandie

À propos de l'IDS, je ne sais pas si la Région a raison de supprimer les fonds concernant la recherche. Pour avoir suivi cet établissement au cours d'un séjour au sein de son Conseil de surveillance, il me semble qu'un problème de gouvernance dans cet institut mérite d'être examiné de près par la Région.